

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 354

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

442 499 216 RCS Brest.

SOFIBIHAN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1245000.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale du Parcou, 29260 Lesneven.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : TRAITE DE FUSION ENTRE « Fi3Bi » Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 988 700 €
Siège social : Rue Anita Conti Zone Artisanale du Parcou 29260 LESNEVEN 528 696 149 RCS BREST ET «
SOFIBIHAN » Société par Actions Simplifiée au capital de 1 245 000 € Siège social : Zone Artisanale du Parcou
29260 LESNEVEN 442 499 216 RCS BREST AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA
SOCIETE SOFIBIHAN PAR LA SOCIETE Fi3Bi Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LESNEVEN du 23
février 2022, la Société SOFIBIHAN et la Société Fi3Bi, ci-dessus désignées, ont établi le traité de fusion par voie
d'absorption de la Société SOFIBIHAN par la Société Fi3Bi. La Société SOFIBIHAN ferait apport à la Société Fi3Bi
de la totalité de son actif, soit 5 528 786,33 euros, à charge pour cette dernière de supporter la totalité du passif soit
1 101 068,98 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4 427 717,35 euros. La Société Fi3Bi détenant la
totalité des 12 450 actions composant le capital social de la Société SOFIBIHAN, il ne sera procédé à aucune
augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de
la Société SOFIBIHAN détenues par la Société Fi3Bi un boni de fusion de 1 682 935,81 euros. La fusion prendrait
effet rétroactivement au 31 août 2021 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et
passives, effectuées par la Société SOFIBIHAN depuis le 1er septembre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive
de la fusion seraient prises en charge par la Société Fi3Bi. La fusion sera réalisée au jour de son approbation par
l'assemblée générale des associés de la Société Fi3Bi. La Société SOFIBIHAN sera dissoute de plein droit sans
liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce,
le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BREST, pour la Société Fi3Bi, le 25 février
2022 et pour la Société SOFIBIHAN, le 1er mars 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de
la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente
fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à
compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour Insertion.